

Partagez votre passion des traditions de la crèche en Provence



Règlement :

Comment participer ? Rien de plus simple !

Article 1/ Qui peut y participer ?

- ✓ Cette année encore, l'Office de Tourisme vous invite tous, marignanais ou d'ailleurs à participer à notre concours de crèches numériques gratuit et libre.

Article 2 / Inscription

- ✓ Envoyez par mail à officedetourisme@ville-marignane.fr les photos de votre crèche (2 photos maximum par participant, en format paysage et en étant attentif à la qualité de l'image) avec vos coordonnées. Privilégiez une photo de détail et une photo « plan large ».
- ✓ Cette année encore, rajoutez quelques précisions sur votre crèche : les dimensions, le temps qu'il vous a fallu pour la faire, citez 3 mots pour la caractériser, et tout autre élément que vous avez envie de partager.
- ✓ **Nouveauté cette année, pour la catégorie "d'Ailleurs" le concours se fera sur un compte Instagram dédié (suivre notre compte Instagram [marignanetourisme](#) pour plus d'infos). La photo ayant eu le plus de « like » remportera le seul et unique prix.**

Article 3 / Conditions

- ✓ Faites-nous votre plus belle crèche en respectant la tradition provençale (décors et santons en argile et éléments naturels).
- ✓ Les 1^{er} prix (catégorie « Marignane » et catégorie « d'Ailleurs ») ainsi que les prix du jury 2023 ne peuvent pas participer au concours 2024. Cependant, ceux-ci peuvent nous envoyer leurs photos que nous diffuserons dans la catégorie "Hors Concours" pour le plaisir de participer. Les lauréats des années antérieures peuvent de nouveau participer.

- ✓ Les Membres du Jury ne peuvent pas participer au concours ainsi que les élus de la ville de Marignane.
- ✓ Concernant le prix du Jury dans la catégorie « Marignane », trois photos seront sélectionnées. Afin de déterminer le gagnant, le jury passera chez les participants entre le 6 et le 10 janvier 2025. Un rendez-vous par téléphone sera préalablement pris auprès des participants pour fixer le jour et l'horaire du passage du jury.

Article 4 / Résultats

Les photos seront réunies dans un album photos Facebook pour la catégorie Marignane "Crèches numériques de Marignane 2024". Les prix seront attribués au nombre de « like » (du 1^{er} au 15^{ème} prix).

Toujours dans la catégorie « Marignane », un prix « Spécial Jury » sera attribué par les membres bénévoles de l'association Loisirs Arts et Culture d'Airbus Helicopters qui donnera à chaque crèche présentée une notation de 1 à 20 qui servira à déterminer le gagnant.

- ✓ **Durée : A partir du 4 décembre et jusqu'au 22 décembre 2024 minuit pour envoyer vos photos**
- ✓ **Votes par le public : Du 23 décembre 2024 au 10 janvier 2025 midi.**
- ✓ **Résultats : Vendredi 10 janvier 2025**

C'est un critère forcément incomplet mais nous souhaitons ce concours numérique afin de faire partager la passion des crèches aux plus jeunes, très présents sur les réseaux sociaux. Une occasion pour les petits-enfants d'aider leurs grands-parents avec des outils nouveaux en partageant les photos !

Droit à l'image : Tous les participants au concours autorisent gratuitement l'office de Tourisme à prendre des photographies et à les utiliser ensuite sous forme de publications pour promouvoir l'image de la commune. Ils autorisent également la diffusion de leur nom dans les supports de communication l'office de tourisme et de la ville.

De nombreux lots sont à gagner mais au-delà des cadeaux, c'est surtout le partage !

À gagner dans la catégorie « Marignane » : Des prix choisis dans l'univers des santons de Provence ! 16 lots à gagner dont un prix « Spécial du Jury ».

- **1er prix :** Un bon d'achat de 70€ à valoir à l'atelier de fabrication des santons Fouque à Aix-en-Provence
- **2ème prix :** Un bon d'achat de 50€ à valoir à l'atelier de fabrication des santons Fouque à Aix-en-Provence
- **3ème prix :** Un bon d'achat de 40€ à valoir à l'atelier de fabrication des santons Fouque à Aix-en-Provence
- **4ème au 10ème prix :** 1 élément de décoration confectionné par l'association Loisirs Arts et Culture d'Airbus Helicopters
- **11ème au 15ème prix :** Lots surprises
- **Prix « Spécial du Jury » :** Un bon d'achat de 50€ à valoir à l'atelier de fabrication des santons Fouque à Aix-en-Provence

À gagner dans la catégorie « D'ailleurs » :

Prix : Un bon d'achat de 50€ à valoir à l'atelier de fabrication des santons Fouque à Aix-en-Provence

Des objets souvenirs pour tous.... Bonne chance à tous !

***Attention nous nous réservons le droit de ne pas publier vos photos si celles-ci ne sont pas en rapport avec le thème spécifié ou si celles-ci sont contraires aux chartes Facebook et Instagram.**

***Par son inscription au concours, chaque participant s'engage à respecter les dispositions du présent règlement.**



Infos pratiques :

Lieu : Office de Tourisme - Cours Mirabeau - 13700 Marignane - Tel. 04 42 31 12 97

officedetourisme@ville-marignane.fr

www.tourisme-marignane.com

<https://www.facebook.com/officedetourismemarignane>

[Instagram : marignanetourisme](https://www.instagram.com/marignanetourisme)